

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Procurations : 4

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le vingt et un DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 14/12/2020

PRESENTS : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, ~~COASSIN Ottorino~~, GARCES Henri, DUVAL Juliette, ~~LAMOUR Caroline~~, Olivier MERIEUX, ~~GIRARD Yves~~, Myriam DOUTRE, RAYMOND Pierre-Emmanuel, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, LEBRETON David, ~~CAGNINACCI Isabelle~~.

Secrétaire : Francine Sabayrou

Absents : Mr Coassin donne procuration à Mr Canovas. Mme Lamour donne procuration à Mr Mérieux ; Mr Girard donne procuration à Mr Raymond ; Mme Cagninacci donne procuration à Mme Doutre.

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

Décision de Principe sur le transfert du Relais d'assistantes Maternelles sur un terrain communal dans la cadre de sa construction.

Mr le Maire rappelle au conseil l'historique de ce dossier : le Relais d'assistantes maternelles (RAM) est sur la Commune depuis 2007 dans un préfabriqué ancien qui donne des signes de vétusté.

Le CIAS Carcassonne Agglo souhaite engager la réalisation d'un nouveau bâtiment et sollicite la Commune pour un terrain sur lequel l'implanter ; le projet prévoyant l'acquisition du terrain par le CIAS pour l'euro symbolique.

Un débat s'engage sur la localisation du terrain disponible et sur le principe de cession pour l'euro symbolique : le terrain communal AB 12 , aux abords de la Mairie actuelle pourrait répondre au besoin.

Mr le Maire rappelle tout l'intérêt qu'il y a à garder une telle structure sur la Commune comme un élément attractif pour son développement.

Le conseil municipal Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- o DECIDE de répondre favorablement à la demande du CIAS pour la mise à disposition d'un terrain communal pour la construction du RAM,
- o AUTORISE Mr le Maire à engager les démarches administratives, juridiques et budgétaires pour étudier la mise à disposition d'une partie du terrain AB 12

VOTE : POUR 12 CONTRE 3 ABSTENTION 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30

Les conseillers présents

LE MAIRE
R.POMMIES



SABAYROU

CANOVAS

~~COASSIN~~

GARCES

DUVAL

~~LAMOUR~~

MERIEUX

~~GIRARD~~

DOUTRE

RAYMOND

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

CAGNINACCI